



Communiquez sur les boissons alcoolisées sans craindre la loi Evin !

Question / réponse publié le 06/11/2019, vu 2871 fois, Auteur : [Alcool & Droit](#)

Présentation d'Alcool & Droit, une base de données en ligne sur la loi Evin. Un outil d'aide à la décision pour connaître les conséquences opérationnelles de cette loi.

Alcool & Droit

Base de données en ligne sur la loi Evin

Pourquoi Alcool & Droit ?

La connaissance et le maniement de la loi Evin sont extrêmement malaisés. Cette loi est rédigée en des termes généraux qui laissent libre cours à de nombreuses interprétations et à une part très grande de subjectivité. Il est difficile d'avoir la certitude qu'une action de communication sur une boisson alcoolisée est légale.

Depuis 25 ans je travaille sur la loi Evin. Je conseille les producteurs, grandes sociétés comme startup, brasseurs comme viticulteurs, mais aussi les agences de publicité comme les organisations professionnelles ou les supports.

Je connais donc les interrogations des opérationnels sur les risques encourus. Je sais aussi la nécessité de donner des conseils et avis clairs, directement applicables.

On recule parfois à faire appel à un avocat pour une consultation spécialisée. Alors il manque un outil d'aide à la décision pour connaître les conséquences opérationnelles de cette loi, non pas en validant les projets mais en permettant une première lecture des projets qui peut éviter de fausses pistes.

Alcool & Droit c'est quoi ?

C'est en partant de ces constats que j'ai créé et mis en ligne en février 2014 la base de données Alcool & Droit. Elle a été entièrement relookée en septembre 2018. Elle est régulièrement complétée et mise à jour. Depuis la création, le nombre des abonnés augmente régulièrement et le taux de réabonnement très satisfaisant.

Alcool & Droit, c'est :

- 200 fiches pour répondre à des questions pratiques, en langage clair
- tous les textes légaux et réglementaires
- plus d'une centaine de décisions de jurisprudence souvent inédites

Pour découvrir Alcool & Droit, vous abonner, [cliquez ici](#)